

FICHE DE SAISINE-COMITE ETHIQUE ET BIENTRAITANCE ARI

Le comité éthique et bientraitance de l'ARI est à nouveau opérationnel et tous les professionnels, usagers, représentants légaux et proches, peuvent saisir ce comité.

Le comité a pour but de traiter les problématiques rencontrées par les usagers, leurs proches et les professionnels de l'ARI.

Préalablement à la saisine, le demandeur (ou la personne mandatée par lui) peut contacter directement le Président du Comité d'éthique ou le secrétaire.

Le demandeur (ou la personne mandatée par lui) renseigne les éléments ci-dessous.

La prise en charge anonyme de la saisine peut être assurée à la demande du correspondant.

Cette saisine sera reçue par le Président et le secrétaire (ou leur suppléant) du Comité éthique et bientraitance de l'ARI. Si cette saisine relève de la compétence du Comité d'éthique, un avis sera rendu et adressé au demandeur (*il ne s'agira pas de recommandations, mais d'éléments de réflexion*).

Les modalités de saisine sont expliquées au verso du présent document.

La demande de saisine est transmise via la liste des contacts ci-dessous.

Contacts :

- adresse mail: comite-ethique@ari.asso.fr

- **Adresse postale :** ARI Secrétariat Comité Ethique et Bientraitance, 26 rue saint Sébastien, 13006 Marseille

Partie réservée au Comité éthique et bientraitance ARI		
Saisine relevant de la compétence du Comité éthique et bientraitance ARI		Avis adressé au demandeur
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Date
Demandeur informé le :	Demandeur informé le :	Référence de l'avis :

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de limitation de traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en contactant comite-ethique@ari.asso.fr

Pour toutes questions relatives à vos données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données : dpo@ari.asso.fr

Si les explications fournies par l'établissement ne vous apportaient pas une entière satisfaction, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Demandeur :

Demande d'anonymat pour la présentation de cette saisine devant l'ensemble du Comité d'éthique

- Si pas de demande d'anonymat : Nom, prénom :

- Qualité :

- Professionnel ARI
- Usager
- Représentant légal
- Proche

- Adresse courriel (ou adresse postale), numéro de téléphone

Avez-vous informé le directeur d'établissement de votre démarche : OUI

NON

Problématique éthique rencontrée (décrire la situation, et indiquer depuis combien de temps elle perdure – ajouter un feuillet si nécessaire) :

Avis exprimés sur le sujet, éventuelles difficultés, tensions :

Démarches entreprises avant cette saisine pour tenter de résoudre la problématique éthique rencontrée :

Attentes vis-à-vis de la présente saisine et délais souhaités de la réponse :

Accepteriez-vous d'être présent(e) lors de la séance du Comité éthique et bientraitance, afin d'explicitier la situation(éventuellement assisté(e) d'une personne de votre équipe / de votre entourage) :

Date, signature